

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 21 janvier 2022

Présents : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Christine CANUT, Gérard SAVATIER, Hubert PONCET, Bernard GARDETTE, Sylvie VITRANT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Christine CANUT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 18 janvier 2022 par voie électronique.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant dispositions de vigilance sanitaire, publiée au JO le 11 novembre 2021, prolonge certaines mesures dérogatoires applicables aux organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements, ce qui implique :

- le conseil municipal se déroule dans la salle des fêtes afin de respecter les mesures de distanciation,
- le conseil municipal se réunit sans public.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021,

- 1 - Vente Maison Béal : classement / déclassement voies communales
- 2 - Projet réaménagement ancienne boulangerie
- 3 - Demandes de subventions projet réaménagement ancienne boulangerie
 - Département : Enveloppe territorialisée,
 - Préfecture : DETR, DSIL
 - Région : Contrat Ambition Région et Bonus
- 4 - Démission d'une élue : nomination d'un nouvel élu à la commission de contrôle des listes électorales
- 5 - Groupama : Bris de Glace tracteur : Remboursement à titre commercial et exceptionnel
- 6 - Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire indique qu'elle souhaite rajouter un point qui n'était pas prévu à l'ordre du jour :

1. Provision pour créance douteuse constatée en 2020

1 - Vente Maison Béal : classement / déclassement voies communales :

Mme le Maire explique que le propriétaire de la parcelle A369, sise 62 rue du Planet au Bourg, souhaite vendre son bien. Cependant, cette vente est retardée car une partie du bâtiment (15m²) a été construit en 1964, sur le domaine public de la commune, avec simple accord du Maire de l'époque, moyennant 15F. Un compte rendu prouvant cette affaire a été retrouvé dans les archives de 1964. Le notaire de ST JUST EN CHEVALET demande de faire une régularisation. Après différentes demandes faites auprès de la DDT et du cadastre de ST ETIENNE, d'un commissaire enquêteur, il s'avère qu'il y a lieu de régulariser la situation de la manière suivante sans passer par une enquête publique :

- un document d'arpentage devra être effectué par un géomètre,
- une délibération déclassera cette nouvelle parcelle pour qu'elle tombe dans le domaine privé de la commune,
- une nouvelle délibération sera prise pour l'accord du CM afin de la céder au propriétaire,
- un acte administratif permettra de régulariser l'acte de propriété.

Mme le Maire se charge d'effectuer les démarches auprès du géomètre.

2 - Projet réaménagement ancienne boulangerie :

Mme le Maire et les Adjoints ont rencontré Mme TRONCY, architecte à VOUGY. Cette dernière a fait état des montants estimatifs des travaux réalisés par Lionel GEAY, économiste de la construction en date du 22

décembre 2021. Quelques modifications seront apportées à l'esquisse. Le montant global des travaux est estimé à 385 000 €.

Mme le Maire explique qu'elle va rencontrer Mme DIAS le 25 janvier, afin d'envisager le montage financier pour ce projet. Il sera certainement question de réaliser un emprunt.

3 - Demandes de subventions projet réaménagement ancienne boulangerie :

- Département : Enveloppe territorialisée,
- Préfecture : DETR, DSIL
- Région : Contrat Ambition Région et Bonus
- SIEL et ADEME : Résolution (voir avec Yannick CHIRON)

Mme le Maire explique qu'afin de mener à bien le projet de réaménagement de l'ancienne boulangerie, il sera nécessaire de réaliser des demandes de subventions auprès de la Préfecture, du Département, de la Région, du SIEL et de l'ADEME. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme le Maire propose lorsque le dossier sera un peu plus finalisé d'organiser une réunion publique afin d'obtenir l'avis de la population sur le projet de la boulangerie et le devenir de l'ancienne école...

4 - Démission d'une élue : nomination d'un nouvel élu à la commission de contrôle des listes électorales :

Cindy FAURE a démissionné du conseil municipal en date du 11 janvier 2022. Afin de remplacer cette dernière au sein de la commission de contrôle des listes électorales, Mme le Maire nomme Hubert PONCET suivant le tableau du conseil municipal. Elle rappelle que les deux autres membres sont : René et Annie COTE.

5 - Groupama - Bris de Glace tracteur - Remboursement à titre commercial et exceptionnel :

Mme le Maire rappelle que l'agent communal en utilisant le broyeur d'accotement a eu un bris de glace sur le tracteur SAME survenu le 24 septembre 2021. Une déclaration de sinistre a été établie auprès de notre assurance GROUPAMA. Un devis a été demandé à l'entreprise ROSSIGNOL de ST JUST EN CHEVALET qui s'élève à 637.38€ TTC. Groupama nous a fait part d'une franchise d'un montant de 941.38€. Ce montant a particulièrement surpris Mme le Maire qui a appelé le chargé d'affaires collectivités afin de revoir le contrat d'assurance du tracteur. Après discussions, un avenant au contrat a été établi avec une franchise de 235.34€.

Comme cette modification de contrat ne peut pas être rétroactive et pour palier à cette dépense, Groupama a consenti un remboursement à titre commercial et exceptionnel de 200€, remboursé par chèque. Le conseil municipal doit donc délibérer pour pouvoir encaisser ce chèque. Le conseil valide à l'unanimité.

6 - Provision pour créance douteuse constatée en 2020 :

Mme le Maire rappelle la situation d'anciens locataires qui devait la somme de 7 628.10€ à la commune pour loyer impayés. En 2020, le conseil municipal avait provisionné la somme de 2919.40€ pour créance douteuse correspondant à :

- créances sur exercice 2013 : la somme de 1 490 .57€
- créances sur exercice 2014 : la somme de 1 428.83€

La situation de Mme BOSIO a évolué, elle a déposé un dossier de surendettement le 11 octobre 2021 auprès de la commission de surendettement.

La provision qui a été passée en 2020 pour un montant de 2 919.40€ est laissée telle quelle. Les orientations de la commission de surendettement iront certainement vers un effacement de la dette, soit : 4 288.49€

7 - Questions diverses

CONVENTION PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHAUSSETERRE 2021/2022 :

Mme le Maire indique que depuis 2015, une convention est signée avec la commune de Chausseterre afin fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique. Pour l'année 2021/2022, un enfant de la commune de ST ROMAIN est scolarisé à CHAUSSETERRE. Il convient donc de régler la somme de 400€ à la commune de Chausseterre. Mme la Maire va signer la convention.

FORMATIONS :

Mme le Maire explique qu'il existe LES JEUDIS DE LA FORMATION proposés aux élus par l'AMRF sous forme de Webinaires. Ils sont ouverts aux communes adhérentes de l'AMRF et accessibles en replay. La prochaine date est le jeudi 3 février à 11h avec comme thème : Urbanisme (PLU – PLUi).

JARDIN PARTAGÉ :

Concernant le jardin partagé, les offres viennent d'être reçues et la commission d'appel d'offres devra se réunir afin d'étudier les dossiers. La date retenue est lundi 24 janvier à 14h00 et les membres de la commission sont : Gérard SAVATIER, Hubert PONCET et Patrice PERRET.

VOIRIE :

Mme le Maire indique que l'entreprise Eiffage a rebouché les trous sur la voirie avec du goudron à chaud.

AUVENT SALLE DES FETES :

Les agents communaux, des élus et l'entreprise EPINAT TP de ST ROMAIN D'URFE sont en train de paver la totalité de l'auvent afin de rendre cet espace plus propre.

NATURE PROPRE :

Le 5 mars 2022, aura lieu le RDV annuel de nettoyage des sentiers. Les membres de l'ACCA souhaitent se joindre aux participants, afin de rouvrir si nécessaire des chemins. Gérard se charge de demander le matériel adéquat à la CCPU, auprès de Maud LEJEUNE.

SIGNALITIQUE :

Louis CANUT explique l'idée d'installer des panneaux de signalisation au sein du village de manière à indiquer :

- l'aire de jeux,
- les défibrillateurs,
- la salle des jeunes,
- la salle des fêtes,
- l'hébergement LES FONTANETTES....

L'entreprise DECLIC PUB peut réaliser des panneaux avec inscription des 2 côtés...

Mme le Maire soumet l'idée d'aller voir Mr DOITRAND afin de réaliser des enseignes (ex : boulangerie) grâce à leur technique de découpe laser.

Patrice PERRET demande si la commune peut acheter des panneaux :

- routes barrées ou inondées.
- stationnement interdit.

Il sera demandé à l'agent communal de répertorier les besoins sur la commune pour réaliser une seule commande.

DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ :

Mme le Maire expose la demande du locataire de la MARPA qui a un Quad. Ce dernier cherche un local afin de ranger à l'abri son véhicule. Il est proposé de le mettre dans le hangar du bourg acheté dernièrement à Mr POYET pour le dépanner. Il faudra demander à l'assurance si cela ne pose pas de problème.

COMMÉMORATION DU 8 MAI :

Isabelle explique le déroulé de la journée du 8 mai 2022 concernant la commémoration d'Alice ARTEIL organisée en commun avec la commune de ST JUST EN CHEVALET. Les frais concernant le vin d'honneur seront partagés entre les 2 communes. Le rdv est pris à 10h à ST ROMAIN et 14h à ST JUST. Un rosier de RAVENSBRUCK sera acheté et planté à cette occasion.

ISOLATION SALLE DES FETES :

Un administré a alerté les élus concernant la façade de la salle des fêtes côté parking. Cette dernière n'est apparemment plus étanche (construite en 1998 en SIPOREX), il conviendrait de faire une peinture étanche pour éviter les dégradations.

BIBLIOTHEQUE RAYONNANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPU :

Mme le Maire explique le projet de la CCPU concernant la construction d'une bibliothèque rayonnante sur toutes les petites bibliothèques du secteur. Des financements sont possibles...et la CCPU prendrait la

compétence concernant ce domaine. La CCPU forme un groupe de travail pour étudier cet éventuel projet.

PANNEAUX SOLAIRES :

Gérard SAVATIER indique qu'un technicien du SIEL vient le 17 février à 10h30 pour étudier le fait d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments de la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30

Madame la Maire
Pascale MONAT



Le secrétaire de séance
Christine CANUT

